



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### programmes

Question écrite n° 21416

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le niveau de l'enseignement des langues étrangères vivantes dans notre pays, qui semble inférieur à celui des autres pays européens. Selon un rapport de l'IGEN, des mesures étaient prévues pour améliorer cette situation et favoriser les conditions d'une meilleure acquisition des langues pour nos enfants. Il lui demande quel est l'état des résultats obtenus en ce domaine.

### Texte de la réponse

Le plan de renforcement des langues vivantes pour accroître l'exposition à la langue des élèves tout au long de la scolarité, présenté en conseil des ministres le 20 février 2008, s'inscrit dans la continuité du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères de 2005 et vise notamment à : généraliser l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école dès le cours préparatoire à partir de 2010 ; encourager fortement les classes dites « bilangues » où deux langues étrangères, dont l'anglais, sont enseignées dès la 6e ; multiplier les échanges de classes ; équiper 1 000 écoles élémentaires en matériel de visioconférence ; inciter les établissements à utiliser eTwinning, programme européen qui permet à tout établissement français d'échanger via une plate-forme internet avec un établissement européen ; recourir à des intervenants, assistants et professeurs s'exprimant dans leur langue maternelle ; encourager la mobilité des élèves dans le cadre des programmes communautaires (Comenius et Leonardo da Vinci pour la formation professionnelle) ainsi que dans le cadre d'accords bilatéraux signés avec certains pays, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, les États-Unis. En outre, de nouvelles mesures pour renforcer l'apprentissage de l'anglais oral au collège et au lycée, pour tous les élèves volontaires à partir de 2009, ont été décidées : au collège, avec le soutien en anglais pendant l'accompagnement éducatif ; au lycée, avec la mise en place de stages d'anglais gratuits pour tous les lycéens pendant les vacances. Dans le cadre du plan de rénovation des langues vivantes, l'objectif d'augmenter de 20 % le nombre de sections européennes ou de langues orientales d'ici à 2010 a également été fixé. En effet, le dispositif des sections européennes ou de langues orientales, qui existe depuis 1992, a largement démontré sa pertinence pédagogique et s'est progressivement étendu, puisqu'il concernait 208 786 élèves à la rentrée 2007 et 228 948 à la rentrée 2008, soit une augmentation de près de 10 % par rapport à l'année précédente, dans le second degré. Concernant enfin le développement des sections internationales, il se poursuit avec plus de 13 756 élèves scolarisés dans le second degré dans ces sections à la rentrée 2008. Les résultats des certifications en langues, passées l'an dernier dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL) en allemand, anglais et espagnol, fournissent un signe très encourageant. Ainsi, pour l'allemand, deux tests de certification de niveau différent étaient proposés aux élèves volontaires pour attester un niveau A2 ou B1. À ces tests, 80 % des élèves candidats ont obtenu une certification A2 et 50 % une certification B1 délivrées par la KMK, équivalent en Allemagne du ministère de l'éducation nationale. Pour l'anglais et l'espagnol, un test de niveau A2 ou B1 était proposé aux élèves de sections européennes de seconde. En anglais, 85 % des élèves ont obtenu une certification A2 ou B1 délivrée par Cambridge ESOL, tandis que pour l'espagnol plus de 80 % des candidats ont obtenu une certification A2 ou B1 délivrée par l'Institut Cervantes.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription** : Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 21416

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 avril 2008, page 3378

**Réponse publiée le** : 12 mai 2009, page 4604